L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.
DIMANCHE, 10 AOUT 1890.

PETITES ANNONCES.

MME JACOB, 17 Bacrene, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 7 nov—dim

Demande de professeur.

On demande pour une petite école de la campagne, où la plupart des élèves sont petits, une professeur femme qui puisse enseigner les branches ordinaires de l'anglais, ainsi que le français, et qui parle le français couramment. Un salaire modéré et un excellent *home* assurés à la personne qui remplira la place. On préfèrerait une protestante. Correspondance en anglais sollicitée. Echange de références.
WALTER P. McARTHUR,
McArthur, Montgomery Co., Georgie.
6 août—10f

ON DEMANDE.

DES couturières habiles pour faire du linge de dessous pour hommes, bons gages et autis. fabrique X. L. Co. limited, 27 Chartres. 10 août—1f

DES couturières habiles pour faire du linge de dessous pour hommes, à domicile, s'adresser X. L. Co. limited, 27 Chartres
10 août—1f

ON demande—Un charpentier pour habitation de campagne, jeune homme, logé et nourri, et un cuisinier pour restaurant. S'adresser aujourd'hui 49 Exchange Alley. 10 août—1f

ON demande à acheter—Un bel ameublement de chambre à coucher, boiserie rouge, une grande armoire acajou, une paire d'antiques candélabres argent, un bougeoir argent pour chambre à coucher, une antique pendule bronze avec ornements, un service complet de verre taillé énara pour table. S'adresser 8, 980 avenue St-Charles. 3 août—2 dim

UNE jeune fille intelligente pour travaux de maison et gardienne, bon gage et dépense convenable. Aussi une cuisinière qui comprend son métier, parlant anglais. S'adresser, 283 Camp. 6 août—3f

A VENDRE.

A VENDRE—Propriété et terrain rue Royale, 233 à 239, coin St-Philippe. La lot mesure 60x95. S'adresser à Aug. Huard, 20 Carondelet. 10août 1f

PROPRIÉTÉ, Epicerie et Buvette à vendre, situées dans le Second District, bonne localité. S'adresser C. O. D., bureau de l'Abeille. 3 août—3 10 17 23

A vendre ou à louer, 4 tables de billards et 3 tables de Pool. S'adresser 154 et 160 rue Gravier. 3août—Dim

A LOUER.

A LOUER—Cet établissement bien connu de "Prêts sur gages", situé au coin sud-ouest des rues St-Burbon et Conti, dirigé pendant plus de trente ans par feu Joseph Abadie, sera loué à un bon locataire pour un ou plusieurs années, à partir du 1er octobre prochain, à un prix modéré. Il y a deux grands coffre fort et très précieux de même que les comptoirs, étagé et vitrines et toutes les installations appartenant à la maison seront compris dans la location.
S'adresser à James Fahey, No 162 rue de la Commune à toucher de l'hôtel St-Charles.
17 juillet—dim mar vendr

Nos 1 et 2 Magasins Rouges—Nord Petite ruelle entre le Bazaar et le marché aux légumes. Sadresser à Hoey & O'Connor 17 rue Carondelet. 25 juin

AVIS DE SUCCESSION.

Succession d'Adolph Zennock.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 91,972—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Mme M. J. Zennock, exécutrice testamentaire de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
10 août—10 15 19 Greffier.

Succession de Patrick W. Reed et femme.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,790—Division —Attendu que John B. Vinet, administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Patrick W. Reed et femme décédés intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
9 août—9 14 17 Greffier.

Succession de Jean B. Brun.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,789—Division E. Attendu que John Schmitt a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean B. Brun, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
5 août—3 10 14 Greffier.

Succession de M. L. O'Connell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 29,982.—Division E.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Bridget McLaughlin, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour,
E. A. LUMINAIS,
7 août—7 12 16 Greffier.

Succession de Mme M. G. Christesen

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans.—No 25,111—Division H—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par L. H. Christesen, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
3 août—3 8 12 Greffier.

Succession de Solomon Weis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 29,420—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Ferdinand Weis, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
1er août—1 6 10 Greffier.

Succession de Mary Porter.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 30,650—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Thos L. Preston, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
2 août—2 7 10

Succession de Thomas H. Lee.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.— No 2,473.—Division D.—Attendu que Barnard R. Howard, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Thomas H. Lee, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS,
2juil—3 8 12 Greffier.

AVIS AUX CREANCIERS.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans. No 40,664—Division A—Les dames Clarke & Cie, vs leurs créanciers—Ordre de Cour—Que la section due bien des pétitionnaire James Clarke faisant des affaires sous le nom de la raison commerciale de James Clarke & Cie, soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice des créanciers de ladite raison commerciale, et il est ordonné que les réunions des créanciers soit convoquée et tenue pardevant George C. Prout, notaire, au son bureau, No 8 rue Carondelet, en cette ville, le VENDREDI 5me jour de septembre 1890, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires des dite pétitionnaires, dites ses syndic et vérificateur entre affaires qui peuvent leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures contre la personne ou les biens des dite pétitionnaires soient suspendues. Et que L. C. Quinton, notaire soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 1er août 1890.
(Signé) N. H. RIGHTOR,
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de l'Hon. Thos C. W. Ellis, juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent
Pour copie conforme:
JAS D. RANKIN Député Greffier.
2 août—2 6 26—sept 5

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans —No 30,676—Division D.—De Labretonne et Galmiche vs leurs créanciers.—Ordre de Cour.—Que la cession des biens des pétitionnaires sous la raison sociale de De Labretonne et Galmiche et Gaston De Labretonne et Emile Galmiche, tant individuellement et comme associés de ladite raison sociale, soit et est acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné que une réunion des dites créanciers soit convoquée et tenue pardevant W. Morgan Gurley, Esq., notaire, en son office dans le Morris Building, à la rue Canal et Camp, en cette ville, le JEUDI, 31me jour d'août 1890, à 11 heures A. M., dans le but de délibérer sur les affaires des dite pétitionnaires, d'être un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être soumises, et que dans l'intervalle, toutes procédures judicielles contre la personne et les biens des dite pétitionnaires soient suspendues, et que Samson Levy, Esq., notaire, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 17 juillet 1890.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme.
JAS D. RANKIN Député-Greffier.
19 juil—19 7 21 28

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS D'UN MILLION DISTRIBUE.

L. S. L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La existence de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et les grands tirages à numéros simples ont lieu tous les douze mois de l'année, et sont tous tirés en public, à l'Académie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus parfaite honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. Early
COMMISSAIRES.

Nous sensignés Banques et Banquiers paieront tous les Lots gagnés dans les Loteries de l'Etat de la Louisiane, qui seront présentés à nos comptoirs.

R. M. WALMSLEY, Pres. La Nat. Bank
P. LANAUX, Pres. State Nat. Bank.
A. BALDWIN, Pres. N. O. Nat. Bank
CARL KOHN, Pres. Union Nat. Bank

GROS LOT: $300,000

100,000 Billets à Vingt Dollars; Demi-Billet $10; Quart de Billet $5 00; Dixième de Billet $2 00; Vingtième de Billet $1 00.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$300,000,	cett	$300,000
1 Lot de	100,000,		100,000
1 Lot de	50,000,		50,000
1 Lot de	25,000,		25,000
2 Lots de	10,000,		20,000
5 Lots de	5,000,		25,000
25 Lots de	1,000,		25,000
100 Lots de	500		50,000
200 Lots de	300,		60,000
500 Lots de	200,		100,000

PRIX D'APPROXIMATION

100 Lots de	$500,	cett	$50,000
100 Lots de	$300,		30,000
100 Lots de	$200,		20,000

PRIX TERMINAUX.

999 Lots de	$100,	cett	$99,900
999 Lots de	$100,		99,900

3,134 Lots se montant à....$1,054,900

On demande des agents partout.

NB—Pour les prix à payer par les Clubs, en sus pour remboursement des frais, s'adresser soit à l'adresse ci-dessus, soit à l'un des Banquiers dont le nom figure dans la présente annonce.

Tous les prix à payer par les Clubs, en sus pour remboursement des frais, s'adresser soit à l'adresse ci-dessus, soit à l'un des Banquiers dont le nom figure dans la présente annonce.

Mandats de Poste et Lettres Recommandées à nos bureaux, Nouvelle-Orléans